

REPUBLIQUE FRANCAISE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
ROIFFIEUX

Séance du **25 septembre 2012**

L'an deux mil douze et le vingt cinq septembre à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CHAZOT Franck, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MICHAUD Françoise, PASCAL Joël POIX Christèle, TETE Jean Louis.

Absent ayant donné pouvoir : M CLAVIER Philippe (M. CHAZOT Franck), Mme GRENIER Françoise (M TETE Jean Louis), Mme MARTEL Danièle (M FAURIE Christophe), RACAMIER Nathalie (Mme POIX Christèle)

Absent : MAULARD Alain

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le mardi 18 septembre 2012.

2012.09.01 – AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS CONCERNANT LE MARCHE PUBLIC DE RENOVATION DE LA SALLE DE LA GARDE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la rénovation de la salle de la Garde, il concerne le lot 6 « Sols sportifs » et consiste en l'application d'une résine dans le hall d'accès aux placards, afin d'avoir un aspect visuel uniforme avec le gymnase.

Le montant de l'avenant n°1 du lot 6 « Sols sportifs » s'élève à 672.00€ HT soit 803.71 € TTC, ce qui porte le montant total du lot à 52 766.14 € HT soit 63 912.01€ TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Adopte l'avenant n°1 pour le lot 6 d'un montant de 672.00€ HT soit 803.71€ TTC.**
- **Autorise monsieur le maire à signer l'avenant.**

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

2012.09.02 – PARTICIPATION FINANCIERES DES COMMUNES EXTERIEURES POUR LES ENFANTS SCOLARISES DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE ROIFFIEUX

Monsieur JAMONAC, Adjoint en charge des Affaires scolaires, informe le Conseil municipal que lorsque des enfants résidant dans d'autres communes sont scolarisés dans les écoles publiques

de Roiffieux, les communes où résident ces enfants doivent participer financièrement à leur scolarité.

Cette aide prend la forme d'une participation financière versée à la commune d'accueil dont le montant est fixé par la commune d'accueil.

Il invite donc les conseillers municipaux à fixer cette participation pour l'année scolaire 2011 /2012.

Pour information : pour les enfants fréquentant l'école élémentaire cette participation s'élevait pour l'année scolaire 2008/2009 à 298.39€ et à 305.00€ pour l'année scolaire 2009/2010.

Pour les enfants fréquentant l'école maternelle, cette participation s'élevait à 794.61 € pour l'année scolaire 2008/2009 et 795€ pour 2009/2010.

Monsieur JAMONAC propose de fixer pour l'année scolaire 2011/2012 le montant de cette participation financière à :

- 461.60€ pour les élèves scolarisés en école primaire
- 1 035.60 € pour les élèves scolarisés en école maternelle.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Fixe les nouveaux montants de la participation financière des communes extérieures pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Roiffieux, soit 461.60€ pour les élèves en primaire et 1 035.60 pour ceux scolarisés en maternelle**

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

2012.09.03– TRAVAUX EN REGIE

Monsieur le maire présente aux conseillers le tableau des travaux en régie qui ont été effectués par les agents du service technique.

Coût main d'œuvre : 22.98 €/heure.

Intitulé	Montant des fournitures	Coût Nombre d'heures travaillées	Total
Divers travaux Salle de la Garde	4 686€	6 204.60€ 270h	10 890.60€
Aménagement paysager route du Grand Pré	1 342.96 €	1838.40 € 80h	3 181.36 €
Travaux croisement route de Picancel	12 333.24 €	1 378.8€ 60 h	13 712.04
Total	18 362.20€	9 421.80 € 410h	27 784.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Approuve ce tableau en régie**

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

2012.09.04– DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux une décision modificative n°3 du budget.

Dépenses			Recettes		
Fonctionnement					
Chap042art6811	Dotations aux amortissements	+1110			
022	Dépenses imprévues	-1110			
	Virement de section investissement				
023	Travaux en régie	+27 784	722	Travaux en régie	+ 27 784
Total dépenses fonctionnement		+27 784	Total recettes fonctionnement		+27 784
Investissement					
020	Dépenses imprévues	+1110	Chap 040 art2804171	Dotations aux amortissements	+1110
Op30 art 2315	Installation	- 279 090			
Op 30 art 2313	Construction	+279 090			
	Travaux en régie	+ 27 784	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 27 784
Total dépenses investissement		+28 894	Total recettes investissement		+28 894

Dépenses imprévues fonctionnement = 88 000-700 -1110= 86 190€

Dépenses imprévues investissement = 82 150 +2 680+1110= 85 940€

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Approuve cette modification n°3 du budget principal communal.**

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

2012.09.05– LOCAL SALLE ROSE

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que le conseil général de l'Ardèche dans le cadre de la formation des assistantes maternelles souhaite organiser une nouvelle session de formation sur la commune de Roiffieux.

En effet, dans le but de faciliter l'accès à ces formations obligatoires des assistantes maternelles, il a été demandé l'utilisation de la salle Rose pour 10 jours de formation supplémentaires de 9h30 à 16h30.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser le prêt de la salle Rose pour l'organisation des ces formations moyennant une participation aux frais de 30 € par jour de formation. L'émission du titre interviendra enfin de cession à savoir en avril 2013.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Approuve cette location à raison de 30€ par jour de formation.**
- **Ces frais de location sont pris en charge par le Conseil Général.**
- **Un titre sera émis sur le budget communal 2013**

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

2012.09.06– APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le maire présente aux conseillers le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qui a été produit par la communauté de communes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Approuve ce rapport annuel.**

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

2012.09.07– AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS FORESTIERS

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'étude réalisée par l'ONF en collaboration avec ARDECHE VERTE et la Commune de Roiffieux, a conduit à l'élaboration et à la validation le 25 avril 2012 du schéma d'accueil du public dans la forêt communale.

Ce schéma d'accueil a pour objectifs principaux de :

- Juger de l'opportunité de réaliser le projet d'aménagement et de réhabilitation de sentiers pédagogiques, ludiques et sportifs.
- Réfléchir aux itinéraires sylvicoles permettant d'améliorer la qualité paysagère et sécuritaire des peuplements.
- Convenir d'une organisation des nouvelles activités de tir à l'arc et de parcours d'orientation et d'établir les conventions d'usages nécessaires (planification des activités, répartitions des responsabilités et des charges d'entretien).

Outre le fait que ces conventions planifient, réglementent et définissent responsabilités qui incombent à chaque activité, leur signature est nécessaire pour une inscription au PDESI qui permettra au Département, notamment, de dégager la responsabilité des propriétaires privés concernés par les espaces, sites et itinéraires.

Elle est également un préalable obligatoire pour bénéficier du kit et de la cartographie de course d'orientation; seuls les établissements qui auront signé les conventions seront admis à participer à la formation au logiciel OCAD qui impliquera toutes les équipes d'EPS.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Autorise monsieur le maire à signer ces conventions de mise à disposition des terrains forestiers pour l'organisation de diverses activités.**

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 18

Abs 2

2012.09.08– FIXATIONS DES TARIFS POUR LA PARTICIPATION A L'ATELIER D'ECRITURE

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que la bibliothèque va organiser un atelier d'écriture destiné aux enfants pendant les vacances de Toussaint. L'atelier se déroulera en matinée à la bibliothèque.

L'atelier d'écriture sera animé par une intervenante extérieure qui sera rémunérée par la commune à hauteur de 360€. Les enfants qui souhaiteront participer à ces ateliers devront payer 10€ par demi-journée de participation soit 30€ pour les trois demi-journées proposées. Les enfants qui souhaitent y participer devront être présents aux trois demi-journées.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Autorise la dépense pour l'intervenante pour un montant de 360 €**
- **Fixe le tarif de 10€ par demi-journée pour la participation à l'atelier.**

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

2012.09.09– MODIFICATION DE LA REGIE-PRODUITS DIVERS

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de modifier la régie- produits divers. Cette modification porte uniquement sur l'article 3 de la délibération 2009.09.06 énumérant les recettes qui peuvent être encaissées par le régisseur. Il convient d'ajouter une régie intitulée : « participation aux animations diverses », afin notamment de prendre en compte les frais de participation à l'atelier d'écriture.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Autorise la modification de cette régie, l'article 3 est rédigé comme ceci :**

« Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissés selon les modes de recouvrement suivants :

Coupes de bois de chauffage- carnets à souche
Garderie périscolaire-tickets
Droits de place- carnets à souche
Photocopies- carnets à souche
Cartes bibliothèque- carnets à souche
Dons divers- carnets à souche
Plans cadastraux- carnets à souche
Participation aux animations diverses- carnets à souche »

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

2012.09.10– DEMANDE DE PRISE EN COMPTE DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU TITRE DE LA DETR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que préalablement au lancement des travaux de rénovation du complexe sportif de la Garde, une étude diagnostic avait été confiée en 2010 au cabinet ATEC bvf.

Cette étude avait pour but de lister les travaux de remise à niveau du gymnase ainsi que les améliorations possibles en fonction de l'utilisation importante qui est faite de celui-ci.

Le montant de ces travaux avait été estimé à 276 000 € HT.

Par délibération du 22 Février 2011, la commune de Roiffieux avait sollicité les aides maximales auprès de l'état et du département pour la réalisation de ceux-ci.

Par arrêté N°2011-138-0003-80 du 18 Mai 2011, monsieur le Préfet de l'Ardèche estimant cette opération éligible à la DETR, a octroyé à la commune de Roiffieux, une subvention de 30 % sur une dépense subventionnable de 238 664,54 € HT, soit 71 599,36 €.

Ne bénéficiant uniquement de l'aide de l'Etat pour cette réhabilitation, la commune a été contrainte pour des raisons budgétaires de différer certains travaux, dont la réfection partielle de la toiture jugée non prioritaire à l'époque. Le montant global des marchés contractés s'élève à 219 241,14 € HT, ce qui par voie de conséquence, réduit l'aide de l'Etat à 65 772,34 €.

Il s'avère aujourd'hui que l'intervention sur la toiture est devenue urgente et indispensable. La commune se trouve donc dans l'obligation de lancer un marché complémentaire pour sa réfection partielle. La dépense correspondante a été évaluée par le cabinet ATEC bvf à **35 091,15 € HT**.

Les marchés en cours étant d'un montant inférieur à la dépense subventionnable figurant dans l'arrêté N°2011-138-0003-80, Monsieur le Maire propose de demander à l'Etat : D'élargir sa prise en charge au titre de la DETR, aux travaux de réfection partielle de la toiture, en portant le montant de la dépense subventionnable à 254332,29 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Etant donné que le montant subventionnable figurant dans l'arrêté N°2011-138-0003-80, n'est pas atteint, le conseil municipal demande à l'Etat :

D'élargir sa participation au titre de la DETR, à la prise en charge des travaux de réfection de la toiture, et de porter si possible, la dépense subventionnable à 254332,29 € au lieu de 238 666 54 € HT.

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs HEYRAUD Gérard et JAMONAC Claude informent les conseillers municipaux que les 18 emplacements sur les 19 prévus pour les conteneurs semi-enterrés ont été validés par la commune et les services de la COCOBA.

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que suite à l'incendie place des Chaumatons il souhaite se porter partie civile lors de l'audience du 9 octobre 2012. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette initiative de monsieur le maire.

Madame BOROT Valérie informe les conseillers municipaux que l'enquête publique pour la modification de PLU se déroulera du 15 octobre au 15 novembre 2012.

Monsieur JAMONAC Claude informe les conseillers municipaux qu'un projet éolien est à l'étude sur la région Rhône-Alpes, la commune de Roiffieux serait concernée par l'implantation de 3 éoliennes en limite de la commune de Saint Alban d'Ay.

Les conseillers municipaux sont favorable au fait que la COCOBA porte le projet d'étude, mais ils demandent à être informés à chacune des étapes de l'avancement de celui-ci. Il est précisé que le conseil se prononcera à chaque étape de l'étude afin de décider si elle est intéressée ou non par la poursuite du projet.

Madame CHAMBON Martine présente le bilan des journées du patrimoine qui se sont déroulées le samedi 15 septembre et le dimanche 16 septembre.

Le samedi quinze personnes ont vu l'exposition à la bibliothèque et la balade a attiré une quarantaine de personnes, et le dimanche dix-sept personnes et entre 75 et 80 personnes ont participé à la balade.

Madame CHAMBON Martine informe les conseillers municipaux que l'opération brioches se déroulera du vendredi 12 octobre au dimanche 13 octobre.

Sur la commune, les brioches seront vendues le vendredi dès 16h15 aux écoles, le samedi et le dimanche matin de 8h30 à 12h00 aux centres commerciaux.

Révision du SCOT

A la suite des réunions du mois de juillet et du mois de septembre la planification et la programmation de la fusion avec le SCOT des Rives du Rhône a été acté.

Levée de séance 22h38.